



## COMEDIE/HUMOUR ONE MAN SHOW

### 1.1.1. Participation

Éligibilité et inscription : Le concours est ouvert aux comédiens/humoristes amateurs et professionnels inscrits selon les critères développés ci-dessous.

### 1.1.2. Thèmes et Contenus

- Thème central : Liberté d'expression ;
- Les sous-thèmes : Les œuvres doivent aborder l'un, plusieurs ou tous les sous-thèmes suivants :

a. Liberté d'expression et censure : il est demandé au candidat d'aborder les limites imposées à la liberté d'expression, que ce soit par des régimes politiques, des entreprises ou la société elle-même. Le candidat peut explorer les censures dans les médias, les arts ou sur les réseaux sociaux.

b. Liberté d'expression et droits humains : le candidat peut aussi se concentrer sur le rôle de la liberté d'expression dans la défense et la promotion des droits humains. Il peut aussi aborder la question des minorités et des voix marginalisées, souvent privées d'une plateforme pour s'exprimer.

c. Liberté d'expression et responsabilité : Ici, l'idée est de discuter de la relation entre liberté d'expression et responsabilité individuelle ou collective. Comment utiliser cette liberté sans nuire à autrui ? Où est la ligne entre liberté discours haineux, désinformation, ou diffamation ?

d. **Liberté d'expression dans un régime d'exception et un contexte d'insécurité (cas du Niger)** : le candidat peut se concentrer sur l'évolution de la liberté d'expression dans le contexte d'insécurité que connaît le Sahel en général et notre pays en particulier. Comment les plateformes en ligne surgissent dans le débat public ? Quels défis posent l'impératif de sécurité face à la liberté d'expression ?

e. **Liberté d'expression face aux défis de la désinformation** : le candidat peut se concentrer sur l'évolution de la liberté d'expression dans le contexte des nouvelles



technologies et des réseaux sociaux. Comment les plateformes en ligne façonnent-elles le débat public ? Quels défis posent les algorithmes et les fausses informations ?

- Originalité : Les œuvres doivent être originales, non falsifiées ni publiées auparavant. Toute forme de plagiat entraînera une disqualification immédiate.
- Langue : Les œuvres doivent être en français ou en langue locale.

### **1.1.3. Présentation**

- Durée : Chaque œuvre doit durer entre 3 minutes et 3.30.
- Format : Les participants peuvent utiliser des accessoires et des costumes, mais l'accent doit rester sur le texte et la performance orale.

### **1.1.4. Jugement**

Les performances orales et scéniques seront jugées sur la base des critères suivants :

- Cohérence avec le thème central et les sous-thèmes ;
- Originalité et créativité
- Pertinence et profondeur du message
- Qualité de la performance (diction, présence scénique, engagement)
- Réaction du public.

### **1.1.5. Jury**

Un jury composé des comédiens et des administrateurs culturels et des professionnels de la scène évaluera les performances.

Une partie de la note sera déterminée par les applaudissements du public lors de la phase finale.

### **1.1.6. Déroulement**

#### **a) 1<sup>ère</sup> phase : Appel à projet**

Cet appel à projet se fera par l'envoi des textes pour évaluation par voie électronique à travers les adresses indiquées plus bas.

#### **b) Deuxième phase : Sélection**

Cette phase permettra de présélectionner sous la base des fichiers envoyés, des lauréats pour les huit (8) régions du Niger.

#### **c) Troisième phase : finale du concours**



Les finalistes sélectionnés par le jury se produiront en direct lors d'une soirée dont le lieu et la date seront déterminés.

### 1.1.7. Conditions Générales

- Comportement : Les participants doivent respecter les autres concurrents et le public. Tout comportement jugé inapproprié entraînera une disqualification.
- Droits d'auteur : Les participants cèderont le droit de leurs œuvres et images au MOJEDEC.

#### Dépôt de candidature :

Le dépôt de candidatures pour le compte de ce concours est ouvert du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2024 à 17h30.

Les candidats déposeront leurs candidatures :

- En ligne à travers les adresses suivantes : [mojedec@gmail.com](mailto:mojedec@gmail.com) ou [mojedec@yahoo.fr](mailto:mojedec@yahoo.fr) ou par whatsapp au 98 91 81 22 en précisant en objet, « concours art et citoyenneté active »
- Physiquement : au siège du MOJEDEC à Niamey, 5<sup>ème</sup> Arr, Gawèye, Rue Ki 30 ;
- **Région d'Agadez** : Avenue route Tahoua, en face du marché Sidi Mohamed ;
- **Région de Diffa** : Quartier Maloumndi ;
- **Région de Dosso** : Quartier Bagué Koira, en face de l'arène des luttes ;
- **Région de Maradi** : Quartier Ali Dan Sofo (ADS), en face de l'étage mai darapo ;
- **Région de Tahoua** : Quartier Sabon Gari/Tahoua, à côté du bureau régional de l'UNICEF;
- **Région de Tillabéri** : Quartier Kabia, en face de la DRSP ;
- **Région de Zinder** : Bureau Régional de Zinder.

#### Le MOJEDEC se réserve le droit :

- D'amender ou d'annuler le présent concours à tout moment ;
- De repousser le délai de réponse ;
- De déterminer si une réponse est satisfaisante ou non et remplit les conditions précisées dans le présent appel à candidature ;
- De ne pas donner suite aux propositions des candidats.